

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Décision du 24 février 2026

portant désignation du référent déontologue et du référent alerte ministériel des ministères économiques et financiers et nomination au comité ministériel restreint de déontologie

NOR : ECOP2603556S

Le Secrétaire général adjoint des ministères économiques et financiers,

Vu les articles L121-1 et suivants du code général de la fonction publique et notamment les articles L123-8, L124-2 à L124-7, et les articles R124-2 à R124-12 ;

Vu le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique et notamment son article 7-1 ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;

Vu la décision du 30 septembre 2025 portant désignation au comité ministériel restreint de déontologie de Mme Véronique GRONNER en tant que représentante du secrétariat général des ministères économiques et financiers,

Décide :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2026, M. Pierre HANOTAUX, inspecteur général des finances est nommé référent déontologue et référent alerte ministériel des ministères économiques et financiers, pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Christophe BAULINET.

Article 2

Mme Anne CAELS, est désignée membre du comité ministériel restreint de déontologie prévu à l'article 7-1 de l'arrêté du 21 janvier 2019 susvisé, en tant que représentante du secrétariat général des ministères économiques et financiers en remplacement de Mme Véronique GRONNER.

Article 3

La décision du 12 février 2025 portant renouvellement dans les fonctions de référent déontologue et référent alerte ministériel des ministères économiques et financiers de M. Christophe BAULINET est abrogée à compter du 1^{er} mars 2026.

Article 4

La décision du 7 juillet 2025 portant désignation au comité ministériel restreint de déontologie de M. Pierre HANOTAUX nommé vice-président est abrogée à compter du 1^{er} mars 2026.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 24 février 2026

Le Secrétaire général adjoint,
Arnaud JULLIAN